

Communiqué de Presse



Accès au site internet :

www.fo-metaux.com ou www.fo-metaux.org

Métallurgie : Point d'étape sur la négociation de l'EDC

Depuis juin 2016, nous sommes en négociation sur le futur dispositif conventionnel de la métallurgie. Trois thèmes restent en cours de négociation :

- Thème 7 : Protection sociale
- Thème 8 : Rémunération
- Thème 9 : Dialogue social en entreprise

Pour faire suite à un article paru dans *Gestion Sociale* du 11 février, qui ne relate pas la réalité des négociations en cours, FO Métaux rappelle son attachement à la prime d'ancienneté et au dialogue social au niveau de la branche, des territoires et des entreprises. Cet article, intitulé « l'art subtil de moderniser les primes » laisse sous-entendre qu'il y aurait un terrain d'entente entre l'UIMM et les fédérations syndicales sur la rénovation des différentes primes et que, la prime d'ancienneté disparaîtrait ! Depuis le début de la négociation sur l'EDC, FO Métaux a dit son désaccord et son opposition à la « suppression éventuelle » de cette prime à laquelle nous sommes fortement attachés.

Le changement du système de classification lié au thème 2 (classification), qui a été mis en réserve, nécessite certes un nouveau système de calcul pour la prime d'ancienneté. Pour autant, même si FO Métaux a indiqué que notre organisation syndicale était prête à en modifier le nom pour la renommer : « prime de fidélité » ou « prime d'attractivité », il était essentiel de préserver, à l'équivalent, les garanties et les montants actuels pour les salariés y compris pour les nouveaux embauchés.

FO Métaux est opposée à un système de groupe fermé avec les salariés actuels et un autre groupe avec un système différent pour les nouveaux embauchés. Pour FO Métaux, remettre le système en cause ainsi que les garanties concernant la prime d'ancienneté entraînera un refus voire un motif de non-signature du futur dispositif conventionnel de la métallurgie.

Nous ne pouvons pas préjuger de la fin de négociation de ce thème 8 sur les rémunérations, mais FO Métaux reste persuadée que des solutions sont encore possibles pour ce sujet très sensible des rémunérations. Au niveau patronal, si la branche de la métallurgie souhaite pallier la pénurie de main-d'œuvre dans certains métiers, elle se doit d'être attractive en termes de rémunérations pour garder les salariés, les compétences, les savoir-faire et attirer les nouveaux talents nécessaires à l'évolution de notre industrie.

Paris, le 17 février 2021

Contact :

Frédéric HOMEZ : Secrétaire Général – 01.53.94.54.00